

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

Ordre du jour :

Installation d'un Conseiller municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 16 avril 2015

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

- 1.1 - Élections de représentants du conseil à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et au sein d'une commission municipale

Juridique, Marchés Publics

- 1.2 - Choix du délégataire pour la gestion par affermage de la structure d'accueil petite enfance, sise 8 rue Pierre Sémard à La Garenne-Colombes

Police municipale

- 1.3 - Demande de subvention relative à l'installation de la seconde tranche du dispositif de vidéoprotection urbaine

II - Pôle Ressources

Finances

- 2.1 - SAHLM Toit et Joie : garantie d'emprunt relative à l'acquisition et la rénovation de logements locatifs sociaux - 25 rue de l'Arrivée
- 2.2 - SAHLM Toit et Joie : garantie d'emprunt relative à l'acquisition et la rénovation de logements locatifs sociaux - 56 rue Sartoris

Ressources Humaines

- 2.3 - Personnel communal - modification du tableau des emplois

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

- 3.1 - Programmation culturelle au Théâtre de La Garenne : modifications du règlement général de fonctionnement
- 3.2 - Approbation des tarifs des entrées au Théâtre de La Garenne pour la saison 2015-2016
- 3.3 - Autorisation de dépôt du dossier de candidature « appel à projet handicap » dans le cadre du fonds « publics et territoires » proposé par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

IV - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

- 4.1 - Charte d'engagement des déchetteries mobiles du Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des Ordures Ménagères (SYELOM)
- 4.2 - Adhésion au lot n° 2 du marché du Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM) relatif à l'enlèvement, au transport et à la valorisation des déchets diffus spécifiques (DDS)
- 4.3 - Approbation des tarifs au quart d'heure pour le parking du Théâtre de La Garenne-Colombes, à compter du 1^{er} juillet 2015

Urbanisme

- 4.4 - ZAC des Champs-Philippe - acquisition d'un appartement et d'une cave (lots 4 et 10) dépendant de la copropriété sise 47 rue Pasteur, cadastrée section D numéro 184, appartenant à Monsieur et Madame Cazilhac

Aménagement urbain

- 4.5 - ZAC des Champs-Philippe – copropriété du 38-42 rue Veuve Lacroix à La Garenne-Colombes - régularisation foncière - acquisition de la parcelle cadastrée section B 324 P d'une contenance de 74 m² - intégration de la parcelle cadastrée section B 324 P au domaine public routier communal - extinction de la servitude de passage devenue sans objet
- 4.6 - ZAC des Champs-Philippe - propriété sise 2 rue Veuve Lacroix à La Garenne-Colombes - prise de possession amiable par la Ville du local commercial occupé par l'association SPORT BENFICA ARGOLESO et indemnité d'éviction
- 4.7 - ZAC des Champs-Philippe – propriété sise 15-17 avenue de Verdun 1916 à La Garenne-Colombes – prise de possession amiable et réduction d'emprise du bail emphytéotique consenti à Hauts-de-Seine Habitat en vue de la réalisation d'une Résidence pour Personnes Âgées

- 4.8 - ZAC des Champs-Philippe - propriété sise 4 rue des Bleuets à La Garenne-Colombes (indivision AZOULAY - BARRE) - acquisition amiable et traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation - autorisation de déposer la demande de permis de démolir
- 4.9 - ZAC des Champs-Philippe - propriété sise 28 rue Jules Ferry à La Garenne-Colombes (M. LECOLE) - traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation - rétrocession d'un trop-perçu de surface
- 4.10 - ZAC des Champs-Philippe - classement de parcelles communales au domaine public routier
- 4.11 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation de déposer un permis de démolir sur la propriété sise 70 rue Jules Ferry/avenue Blot à La Garenne-Colombes et cadastrée section B parcelle n° 152

V - Divers

- 5.1 - Décisions
- 5.2 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 03, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte.

Installation d'un Conseiller municipal

M. le Maire

Avant le début de cette séance, l'approbation du procès-verbal et la désignation du secrétaire de séance, je vous informe que j'ai reçu la lettre de démission du Conseil municipal de Mme Bachelet qui, pour des raisons professionnelles, ne peut plus assumer les charges liées à son mandat. Elle m'a donc prié de vous présenter sa démission en vous remerciant du travail qu'elle a pu effectuer grâce à vous tous depuis maintenant quelques années, puisqu'elle était déjà conseillère municipale dans un précédent mandat.

Nous avons la joie et le plaisir d'accueillir un nouveau collègue, M. Xavier Dagrass, que je vous demande d'applaudir.

(Applaudissements.)

Si vous voulez faire un discours, vous avez 20 minutes, mais je vous demanderai de venir jusqu'à la tribune parce que je dois officiellement vous remettre votre insigne de conseiller municipal.

(Applaudissements.)

(M. Dagrass se dirige vers la tribune.)

Vous avez raison, faites le grand tour. Quel sens de la mise en scène !

(Rires.)

Vous n'avez pas de veste ni de poche, donc ce sera compliqué *(accrochant l'insigne sur le col de sa chemise)*.

(Applaudissements.)

Bravo et bienvenue.

Secrétaire de séance, j'ai reçu la candidature de Baptiste Dubois.

Y a-t-il des candidatures ?

Je considère que M. Dubois est secrétaire de séance.

Je vais vous donner lecture des délégations de vote.

M. Citerne donne délégation à Mme Legendre, Mme Gamblin à Mme Michelet, Mme Bordet à Mme Marques Da Silva, Mme Luciot à M. Zacaropoulos, Mme Courty à M. Duclos.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 16 avril 2015

M. le Maire

Vous avez reçu, je crois, le procès-verbal de la précédente réunion.

Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ? Pouvons-nous considérer qu'il est accepté ?

Je vous remercie.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

1.1 - Élections de représentants du conseil à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et au sein d'une commission municipale

M. le Maire

Nous passons au premier point à l'ordre du jour. Il s'agit de l'élection de représentants du Conseil municipal de notre ville à la Commission d'appel d'offres et au sein d'une commission municipale. Il s'agit simplement de pourvoir à la démission de quelques-uns de nos collègues. D'abord, la démission de Mme Bachelet ; il convient de procéder à une nouvelle élection de la Commission municipale Finances dont elle était membre.

Par ailleurs, j'avais reçu la démission de M. Conway de la Commission d'appel d'offres, donc j'ai demandé à M. Butet, M. Perrée, Mme Gaillabaud et Mme Rimbault de démissionner ainsi qu'aux suppléants Mme Michelet, Mme De Bellabre, M. Robail et Mme Gamblin, puisque nous avons déjà eu la démission du membre suppléant de l'opposition de cette commission. Pour que la proportionnalité soit respectée au sein de cette commission, tous les membres ont accepté de bien vouloir démissionner pour que nous réorganisions formellement une élection.

J'ai reçu formellement comme candidats, comme titulaires, M. Butet, M. Perrée Mme Gaillabaud, Mme Rimbault et M. Conway, et comme suppléants Mme Michelet, Mme De Bellabre, M. Robail, Mme Gamblin et M. Duclos.

C'est extrêmement formel, j'en suis vraiment désolé, mais nous étions juridiquement coincés et il est indispensable – je regarde le directeur général des services – que nous procédions par bulletins secrets.

C'est indispensable ? Je vois que l'administration hoche la tête de manière unanime.

Elles ont été imprimées.

Les services

Oui.

M. le Maire

Très bien. Vous n'avez qu'à les plier.

Excusez-moi, c'est la commission Finances. Nous allons faire aussi Finances. Vous avez la CAO ou pas ?

Les services

Oui.

M. le Maire

Nous allons vous les distribuer.

Je n'ai pas demandé avant qui voulait être candidat. Il n'y a pas de candidats ? Cela avait été vu avant.

Monsieur Conway, vous vous présentez finalement ? Vous démissionnez mais vous vous présentez ?

M. Hervo

Cela mérite des explications.

M. Conway

J'étais titulaire et j'avais comme suppléant Nordine Ranji. Avec les délais de convocation qui étaient souvent très courts, comme pour le Conseil, de 5 jours, la nécessité d'avoir un suppléant est indispensable pour tenir ce poste. Avec comme suppléant M. Duclos, la tenue du poste est à nouveau possible.

M. le Maire

Il s'agissait simplement de nous le dire. Nous aurions fait élire M. Duclos.

M. Conway

Ce n'était pas possible. J'avais proposé au Conseil municipal de le coupler avec le renouvellement de la démission de Nordine. Vous m'avez expliqué que vous n'étiez pas tenu de remplacer le suppléant mais uniquement le titulaire.

M. le Maire

D'accord, parfait.

M. Conway

J'ajoute que j'ai démissionné à un moment donné pour ne pas perturber le fonctionnement de la commission à un moment plutôt creux.

M. le Maire

Merci beaucoup.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(MM. Duclos et Dubois procèdent au décompte puis au dépouillement des votes contenus dans l'urne.)

Merci beaucoup.

Mesdames, Messieurs, 35 bulletins trouvés dans l'urne, 35 exprimés. Sont membres titulaires de la Commission d'appel d'offres M. Butet, M. Perrée, Mme Gaillabaud, Mme Raimbault et M. Conway, et suppléants, Mme Michelet, Mme De Bellabre, M. Robail, Mme Gamblin et M. Duclos.

Il nous faut maintenant remplacer Mme Bachelet à la Commission des finances et M. Dagrass est candidat.

Si vous en êtes d'accord, sur le principe jurisprudentiel constant dans cette assemblée depuis qu'un conseiller municipal quitte le Conseil, il est remplacé par un membre du même groupe que lui, sans que nous ayons à procéder à l'entièreté de l'élection. Nous avons toujours procédé ainsi et à main levée.

Y a-t-il une opposition à ce que M. Dagrass fasse ses premières armes à la Commission de Finances à la place de Mme Bachelet ?

Pas d'opposition, pas d'abstention, je vous remercie.

Bravo, Monsieur Dagrass, c'est un triomphe ce soir.

Nous passons donc au point suivant.

Juridique, Marchés Publics

1.2 - Choix du délégataire pour la gestion par affermage de la structure d'accueil petite enfance, sise 8 rue Pierre Sémard à La Garenne-Colombes

M. le Maire

Monsieur De Boutray, je crois que vous avez la parole.

M. De Boutray

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir mes chers collègues.

Vous avez un rapport extrêmement complet sous les yeux. Vous avez reçu également un dossier complet vous donnant le rapport de l'exécutif, les différents procès-verbaux et les différentes propositions d'appel d'offres. Au final, trois délégataires potentiels ont concouru, notamment la Maison Bleue, les Petits Chaperons Rouges, Babilou et Evancia, la société actuellement en place.

Le nouveau contrat va débiter à partir du 1^{er} août. Après sept tours de négociation, au final, c'est la société Maison Bleue qui a répondu le plus favorablement à notre cahier des charges. Nous allons vous proposer de donner une autorisation au Maire de bien vouloir accepter ce nouveau délégataire.

Les principales raisons du choix sont en partie une question de coût, puisqu'on arrive à un coût du berceau à 3 895 € *versus* actuellement 4 950 €, donc c'est une économie non négligeable. Il y a aussi un autre effet extrêmement important sur les équipes professionnelles et l'équipe administrative où l'on arrive pour une crèche de 45 berceaux à 11,25 professionnels, plus un directeur, une adjointe, un cuisinier et un agent technique, ce qui fait au total 15,5 personnes. C'est légèrement inférieur à ce que nous avions auparavant.

Le troisième argument est qu'ils nous ont assuré un taux d'occupation optimum de nos crèches, ce qui est extrêmement important. Un argument complémentaire est le réseau très dense de cette société, Maison Bleue, qui est très implantée dans les Hauts-de-Seine, les plus proches étant Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Ville-d'Avray. C'est un point important pour mutualiser les équipes et parer aux absences éventuelles.

Sur le projet pédagogique aussi, très important, il y a un désir de développer des synergies avec tout le milieu local, que ce soient les écoles, les commerces, le marché. Il y a une forte volonté de travailler en ce sens. Un projet pédagogique assez fort aussi autour de l'éveil des sens, la mise en place de rituels musicaux. Vous avez pu voir cela dans le rapport.

Tous ces points font que la commission de délégation de service public, sous la présidence de M. Hervo, a arrêté le choix de la société la Maison Bleue. Pour rappel, c'est une crèche de 45 berceaux, 10 bébés, 15 moyens et 20 grands.

Je vous propose de donner l'autorisation à M. le Maire de bien vouloir lancer ce nouveau marché afin qu'il soit opérationnel pour le 1^{er} août.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à M. De Boutray ou c'est très clair ?

Monsieur Conway, explication.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voulais intervenir sur ce point pour vous rappeler que lors du vote au niveau de la DSP de la crèche Voltaire en juin 2012, j'avais attiré l'attention sur la méthode de travail employée. Nous avions eu à l'époque un calendrier très serré puisque l'analyse des offres avait été faite le 10 mai, la remise du rapport le 13 juin, le Conseil municipal avait lieu le 29 juin et le démarrage du marché était le 1^{er} août. Dans ces conditions, les négociations étaient menées sans tableau de synthèse et sans point de rendez-vous intermédiaire.

Cela a conduit à une erreur manifeste que j'avais pointée, qui n'était pas forcément reconnue. Entre autres, on m'avait signalé que quand je mettais en doute l'exactitude des tableaux, je mettais en doute la compétence des agents qui les avaient établis. J'avais rappelé ma

position qui était que dénoncer une erreur, ce n'est pas dénoncer une personne, que c'est la répétition qui est dommageable pour une organisation, pas le fait de dénoncer l'erreur. En l'occurrence, on peut dire que c'était plutôt un problème de calendrier et de surcharge.

Aujourd'hui, je peux d'autant plus féliciter le personnel communal du travail accompli ainsi que M. Hervo.

(Étonnement général.)

Il y a eu anticipation, une bonne maîtrise du temps. Pour prendre l'exemple du calendrier, les candidatures avaient été faites le 30 juin 2014, les offres avaient été reçues le 10 décembre 2014, l'analyse des offres le 3 février 2015, les négociations se sont étalées du 17 février au 17 avril. Il y a eu une réunion de la Commission à nouveau le 13 mai pour faire un retour de cela.

Alors que nous avions à l'époque un Conseil municipal le 29 juin et que nous ne pouvions de toute façon pas se retourner dans ce contexte, nous avons un Conseil municipal le 18 mai pour un effet le 31 juillet, donc pour moi, on voit le changement. Ce dossier, je le redis, était un dossier très bien mené avec une prise en compte du temps de négociation d'autant plus complexe qu'il ne faut pas sacrifier la qualité au détriment des prix.

Il y avait également le fait que ces négociations ont été approfondies, qu'elles ont été claires et transparentes. J'ai juste un souhait, qu'il y ait la démarche d'élaborer un nouveau tableau de synthèse en fin de négociation sur les quatre critères retenus. Sur les quatre critères, trois sont plutôt d'ordre qualitatif et un de prix. À ne pas faire le tableau de synthèse, à mes yeux, on risque de donner un poids plus important aux derniers critères sur lesquels beaucoup de discussions viennent sur ce point.

Aujourd'hui, il faut dire que le cas était moins complexe et se prêtait moins à ce risque, puisque sur les trois candidats, il y en avait deux qui, du point de vue qualitatif, étaient de même valeur. Il était logique, dans cette dernière phase, que le prix soit le critère qui départage les deux. Enfin, j'ai pris la mesure de la très lourde charge de travail que cela représentait pour tout le monde, mais cela en valait la peine, le résultat est là. Je vous en remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ou questions ?

M. Duclos

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ma question porte sur la société Babilou qui n'a pas été retenue. Je voulais savoir si dans les éléments qui ont fait que cette société n'a pas été retenue, a été prise en compte la satisfaction des parents. Est-ce que vous avez eu un retour sur la satisfaction des parents dans la crèche Babilou ? C'est ma première question.

Ma deuxième question porte sur le choix de la Maison Bleue. J'ai vu que le rapport mensuel qui doit être fourni par la société Babilou concerne l'occupation des berceaux, le nombre de personne employées, etc., mais comment voyez-vous la mesure de la satisfaction des parents par rapport à ce prestataire ?

M. le Maire

Monsieur De Boutray.

M. De Boutray

Il est impossible de prendre, dans le cadre de cette consultation, le niveau de satisfaction des parents. Nous faisons régulièrement des enquêtes de satisfaction de la part des parents et nous avons toujours de très bons retours, notamment sur la crèche Sémard. Nous n'avons pas de souci particulier, c'est extrêmement positif.

Concernant les critères déterminés, ils sont une dizaine et sont extrêmement précis, et ce n'est pas intégré. Nous mettrons en place, comme nous l'avons fait il y a quelque temps, un questionnaire de satisfaction dont nous vous donnerons les résultats. D'ailleurs, vous pouvez consulter l'ancien au service petite enfance, il est à votre disposition. C'est un élément qui permettra de juger la qualité des retours.

Il est prévu également des réunions régulières entre la direction du pôle petite enfance et les différentes crèches, que ce soient les crèches en DSP ou les crèches municipales. Il existe un suivi presque mensuel de ce qui se passe au niveau de toutes les crèches, qu'elles soient DSP ou municipales.

M. Duclos

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas d'autres remarques ?

M. Duclos

Une remarque complémentaire. J'ai noté le sérieux de la production de la qualité de l'appel d'offres et de la qualité des documents qui nous ont été fournis, explicatifs sur le choix qui est fait. En tout cas, je voulais vous en féliciter, c'est sûr. Je rappellerai notre position qui est de nous abstenir puisque je voudrais rappeler les réticences que nous avons à confier au privé lucratif une mission liée à la petite enfance.

M. le Maire

Merci, Monsieur Duclos.

Nous ne sommes pas d'accord, d'autant quand ce privé lucratif est d'aussi bonne qualité, puisque tout le monde l'a reconnu. Le coût pour la collectivité est moindre, mais vous avez raison, malheureusement, je pense que c'est un problème de principe.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

3 abstentions. Pour ? 32.

Je vous remercie.

Le point suivant est celui d'une demande de subvention relative à l'installation d'une tranche de vidéoprotection urbaine.

Madame Caullery.

Police municipale

1.3 - Demande de subvention relative à l'installation de la seconde tranche du dispositif de vidéoprotection urbaine

Mme Caullery

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit donc de la deuxième tranche de mise en place de ce dispositif de vidéoprotection que le Conseil municipal avait décidé de mettre en place sur l'ensemble de la commune.

Une première tranche de travaux a eu lieu, 34 caméras ont été disposées sur l'ensemble du territoire, et on aborde désormais la seconde phase des travaux. Pour cela, comme vous le savez, le Conseil départemental donne des subventions pour des travaux qui ont débuté. C'est la raison pour laquelle on demande aujourd'hui une subvention pour cette deuxième tranche de travaux qui a commencé au deuxième trimestre 2015.

Le Conseil général des Hauts-de-Seine intervient à hauteur de 19 % de subvention pour le montant global et ce montant des travaux est de 68 153 €. Nous demandons que nous puissions obtenir une subvention du Conseil départemental pour un montant de 12 949 € pour ces six caméras qui restent à mettre en place dans le cadre de cette seconde tranche des travaux.

M. le Maire. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

Je vous en prie, Madame.

M^{lle} Naturel

Merci, Monsieur le Maire.

Il me semblait que nous avions sept caméras dans le budget, de mémoire.

Mme Caullery

Je n'étais pas présente le jour où cela a été voté puisque c'était en 2013, mais un budget a été voté à l'époque de 1,5 M€ qui nous permet de mettre en place les caméras. Une première tranche a eu lieu avec les 34 premières caméras et nous allons en disposer six.

M^{lle} Naturel

Il me semblait que c'était sept, c'est une histoire de détail.

Mme Caullery

Non, six.

M^{lle} Naturel

D'accord, merci.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autres questions ?

Nous passons au vote.

M. Conway

Je voulais intervenir.

M. le Maire

Allez-y.

M. Conway

Merci.

Il s'agit là de voter pour une demande de subvention. Certes, une subvention, c'est toujours bienvenu, mais cela représente, d'une manière ou d'une autre, les impôts. La position que nous défendons sur ce dossier, comme d'autres, est le fait d'avoir une évaluation avant de

poursuivre l'extension du dispositif. Or, que je sache, sur la première tranche, nous n'avons jamais eu de retour sur l'impact que cela avait eu sur les données de la délinquance ou des incivilités à La Garenne. C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur ce point ce soir.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ?

Je fais simplement remarquer, Monsieur Conway, que quand nous en avons délibéré, nous nous étions fixé un objectif, pas de 36 ou 40, mais 45. C'est la délibération initiale. Sur les 40, nous avons encore un peu de marge.

M. Conway

Ce n'est pas sur le budget que je me prononce, c'est sur le principe. À partir du moment où l'on a une première tranche et que l'on a maintenant un an et demi de recul, je m'étonne que nous n'ayons pas un bilan là-dessus. C'est l'occasion de le faire et de dire : ces caméras, on les met où ? C'est la même chose pour le personnel que l'on va voir tout à l'heure.

M. le Maire

J'entends bien, Monsieur Conway. Permettez-moi à mon tour de m'étonner que vous posiez la question de cette seconde tranche qui était prévue dès le début de la première délibération. Deux éléments, deux appréciations différentes.

Mme Caullery

Peut-être qu'en revanche, avant de prévoir une suite à tout cela, nous ferons un bilan sur ces deux tranches qui avaient été prévues en 2013. On arrive au bout puisqu'en septembre, nous aurons terminé d'installer l'ensemble des caméras qui avaient été prévues en 2013. À partir de là, nous pourrons faire un premier bilan.

On peut déjà dire qu'à partir du moment où, aujourd'hui, nous avons plutôt de la part des Garennois des demandes pour que les caméras qui restaient dans le budget et que l'on devait mettre en place dans cette deuxième tranche... On a plutôt tendance à nous demander que ces caméras soient mises à proximité des personnes qui viennent nous voir plutôt que l'inverse.

Je pense que le bilan est plutôt positif mais nous rentrerons plus dans le détail. D'ailleurs, je proposerai de réunir une commission Sécurité début juillet pour commencer à faire un premier bilan. Les Garennois sont, de toute façon, plutôt demandeurs. Je pense que le bilan sera certainement positif.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

3 abstentions.

Qui est pour ? 32.

M. Conway

C'est toujours très curieux parce que vous avez du mal à compter jusqu'à 3, mais pas jusqu'à 32.

(Rires.)

M. le Maire

Monsieur, parfois, je compte sur une certaine logique des votes et j'ai parfois du mal à comprendre pour quelle raison, brutalement, quelqu'un s'abstient ou quelqu'un est contre, mais je suis ouvert à toutes les variations.

Nous passons au point suivant. Il s'agit de la société Toit et Joie.

Madame Gaillabaud.

II - Pôle Ressources

Finances

2.1 - SAHLM Toit et Joie : garantie d'emprunt relative à l'acquisition et la rénovation de logements locatifs sociaux - 25 rue de l'Arrivée

2.2 - SAHLM Toit et Joie : garantie d'emprunt relative à l'acquisition et la rénovation de logements locatifs sociaux - 56 rue Sartoris

Mme Gaillabaud

Bonsoir, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Vous faites les deux en même temps.

Mme Gaillabaud

Tout à fait. Je comptais bien dire que les deux points concernaient la poursuite de l'approbation de garantie d'emprunt qui avait été effectuée le 9 février dernier. Toit et Joie, bailleur social, nous avait demandé à cette époque la garantie d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition et la rénovation de logements sociaux dans la ville. Il s'agissait de 14 logements au 25 rue de l'Arrivée et de neuf logements dans la rue Sartoris. En échange de quoi, la Ville se voyait attribuer cinq logements, trois dans la rue de l'Arrivée et deux dans la rue Sartoris.

Une nouvelle délibération est nécessaire car la Caisse des dépôts et consignations demande que la garantie d'emprunt ne se fasse pas globalement, mais immeuble par immeuble, d'où le point 2.1 concernant le 25 rue de l'Arrivée et le point 2.2 concernant le 56 rue Sartoris.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à Mme Gaillabaud sur ces deux dossiers déjà connus ? Non, pas de question.

Il s'agit de permettre la réalisation de logement social à La Garenne-Colombes.

Pour le 25 rue de l'Arrivée ?

Unanimité.

56 rue Sartoris ?

Unanimité.

Je vous remercie.

Le tableau des emplois, personnel communal.

C'est Monique.

Ressources Humaines

2.3 - Personnel communal - modification du tableau des emplois

Mme Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du renforcement des effectifs de la police municipale, il convient de créer quatre postes, deux au grade de brigadier et deux au grade de gardien, pour le bon déroulement des recrutements en cours et à venir. Nous avons déjà recruté un agent brigadier en début d'année 2015 et deux agents de police municipale vont intégrer très prochainement nos effectifs au grade de brigadier et de gardien.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions à Mme Raimbault ? Pas de question ?

Allez-y.

M. Duclos

J'ai bien compris que cela n'avait pas d'impact sur les budgets 2015. Je voudrais savoir si ces quatre personnes en plus auront un impact sur la masse salariale en 2016.

Mme Raimbault

La création des quatre postes ne veut pas dire que nous allons recruter quatre personnes. On ouvre les postes pour les recrutements à venir. Nous ne savons pas le grade que nous allons avoir au niveau des propositions. Sinon, dans le budget 2015, quand je vous l'ai présenté, on vous a bien dit que l'on prévoyait une certaine somme pour les recrutements pour l'année 2015.

M. le Maire

Merci. Cette délibération ne produit pas de dépenses et elle autorise la dépense pour embaucher. Si l'on crée deux postes de brigadier et de gardien, ce n'est pas seulement pour la beauté du geste, c'est aussi parce que nous souhaitons embaucher.

À la question « est-ce que cela pèsera sur le budget », le jour où ils seront dans nos effectifs, par définition.

Nous passons au vote ?

M. Conway

Vous allez trop vite, nous n'avons pas le temps de lever...

M. le Maire

Deux abstentions.

C'est la logique qui me manque. Pourquoi, par exemple ?

M. Conway

Je viens de l'expliquer. C'est dans la droite ligne du point sur la vidéosurveillance, c'est-à-dire faire un bilan. Que va-t-on en faire, quel est l'objectif, qu'est-ce que cela a donné, etc. ?

M. le Maire

Très bien, parfait. Tout le monde appréciera.

M. Duclos

Monsieur le Maire, je souhaiterais savoir dans quelle commission sont discutées les missions de la police municipale ?

M. le Maire

Il y a la commission...

Mme Eisenstein

Sécurité, mais elle ne s'est pas réunie.

M. le Maire

Au CLSD, cela est discuté. Lors de la discussion budgétaire, tout cela est discuté.

On reprend. Personne contre. 2 abstentions.

Qui est pour ?

Vous n'avez pas pris part au vote ?

M^{lle} Naturel

J'ai voté pour.

M. le Maire

C'est le vote sans lever la main.

M^{lle} Naturel

Cela fait deux fois que je lève la main.

M. le Maire

Merci infiniment.

Nous passons au pont suivant.

Madame Juvin-Marleix.

III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

3.1 - Programmation culturelle au Théâtre de La Garenne : modifications du règlement général de fonctionnement

Mme Juvin-Marleix

Je vous propose quelques modifications au règlement de notre théâtre, à savoir d'une part permettre aux abonnés de s'abonner à n'importe quel moment de l'année – c'est la principale modification – et d'autre part de continuer à bénéficier du tarif abonné tout au long de l'année, non pas seulement lors de la réservation des trois premiers spectacles nécessaires pour être abonné.

La troisième modification est de créer un tarif pour les places situées en galerie, à 10 €, un tarif unique à 9 € pour les enfants. Le reste, c'est en cas de faible remplissage pour permettre de pratiquer un tarif conventionnel sur Internet. Voilà principalement les modifications.

M. le Maire

Merci.

Pas de question, d'interrogation ?

Je vous en prie, Mademoiselle.

M^{lle} Naturel

Une explication de vote. Cette délibération, ce soir, concerne plusieurs modifications de règlement. Il s'agit de modifications qui ont été opérées suite à une première analyse d'un premier bilan pour la saison théâtrale 2014-2015 avec l'application tarifaire. Compte tenu de ce dont nous avons déjà débattu lors de la commission, il s'agira de continuer à pousser l'analyse sur la programmation culturelle que nous voulons. C'est une première année et il va falloir une période de rodage pour élaborer une programmation culturelle qui soit variée, qui corresponde aux attentes des Garennois et des Garennoises dans leur diversité.

Concernant les modifications, le fait d'avoir assoupli les conditions d'attribution d'abonnement et les places du fait d'élargir, de ne pas réduire à trois places tout au long de l'année est une bonne initiative qui va nous permettre de remplir davantage la salle. Le fait d'avoir un tarif différent pour les places de galerie qui sont effectivement moins agréables pour que les places centrales, qu'elles soient moins chères, c'est plutôt une bonne idée.

Concernant le tarif promotionnel, j'ai une question : serait-il envisageable de les proposer le jour du spectacle et pas uniquement sur Internet, ce qui, *de facto*, met de côté une partie des Garennois ou des spectateurs des autres villes qui n'ont pas accès à Internet ?

Mme Juvin-Marleix

C'est une possibilité d'instaurer ce tarif promotionnel mais ce ne sera pas systématisé pour ne pas inciter les gens à prendre leur place au dernier moment. C'est un peu la difficulté, ce dont nous avons débattu d'ailleurs, c'est toujours un peu délicat. C'est pourquoi nous avons voulu réserver pour cette année ce tarif promotionnel à Internet.

M^{lle} Naturel

D'accord.

Mme Juvin-Marleix

Sinon, je crains que le jour J, nous soyons débordés par les tarifs de dernière minute. Pas mal de gens viennent au dernier moment chercher leur place.

M. le Maire

Merci. D'autres remarques ?

M^{lle} Naturel

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Peut-être qu'il serait envisageable de réévaluer la partie tarif réduit, puisque tout le monde, *a priori*, n'a pas accès facilement au théâtre. Je continue à dire qu'il faudrait un tarif réduit pour les seniors. Peut-être que les Garennois pourraient aussi avoir accès au tarif réduit, ce qui me semblerait juste par rapport aux autres.

M. le Maire

Si je comprends, Madame, vous souhaitez un tarif réduit pour les seniors et un tarif réduit pour les Garennois. Dans votre esprit, est-ce que quelqu'un paie le vrai tarif ? Comment fait-on ?

M^{lle} Naturel

Il y a un tarif plein, on peut envisager d'avoir différents tarifs réduits pour les Garennois.

M. le Maire

Tous les Garennois ?

M^{lle} Naturel

Oui, pour les Garennois. C'est à discuter en commission. Un tarif réduit pour les moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi et un tarif réduit pour les seniors. Cela se fait dans d'autres théâtres. C'est une proposition assez pertinente qui permet d'affiner notre proposition tarifaire.

M. le Maire

C'est une vision des choses assez traditionnelle, je ne suis pas très surpris. Je crois d'ailleurs que c'est totalement illégal.

M^{lle} Naturel

Je ne crois pas.

M. le Maire

Pardonnez-moi, je crois qu'il est totalement illégal de faire un tarif réduit réservé aux habitants de la commune parce qu'ils sont habitants de la commune.

Mme Juvin-Marleix

Je confirme.

M. le Maire

C'est une pratique discriminatoire reconnue par une jurisprudence assez constante, mais à vérifier.

On peut faire de la démagogie, on peut faire 50 catégories, tarif plein, tarif réduit, un abonnement. Cela a bien marché cette année. Notre proposition a le mérite d'une clarté. Vous poussez très loin parce que pour vous, tous les Garennois doivent avoir un tarif réduit. Tout le monde. Tout le monde a le même droit, c'est cela.

Parfait, y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions, d'autres propositions ? Pas d'autres ?

Merci beaucoup, Madame Naturel.

Y a-t-il d'autres questions peut-être à poser à Mme Juvin ? Non.

Nous allons passer au vote.

1 abstention.

Pour ? 34.

Je vous remercie.

L'approbation des tarifs des entrées. C'est formellement les tarifs.

3.2 - Approbation des tarifs des entrées au Théâtre de La Garenne pour la saison 2015-2016

M. le Maire

Madame Juvin-Marleix, vous avez une déclaration supplémentaire à faire ?

Mme Juvin-Marleix

Non.

M. le Maire

Est-ce que quelqu'un a des commentaires spécifiques sur le sujet ?

Je vous en prie, Madame.

Mme Eisenstein

Je n'ai pas pu assister aux différentes commissions Culture, mais j'ai pu échanger régulièrement avec Mme Isabelle Juvin, que je remercie pour sa disponibilité. J'attire votre attention sur le fait que le tarif proposé me semble un peu trop élevé et donc dissuasif. Je me suis renseignée sur la tarification des théâtres limitrophes et il s'avère qu'il existe des tarifs préférentiels et facilement possibles à mettre en place grâce à une carte théâtre permettant un tarif unique à 12 € pour les théâtres partenaires. C'est déjà en place dans plusieurs théâtres, à l'Avant Seine, à l'espace Carpeaux, au théâtre de Sartrouville, à Nanterre, dans les Yvelines.

Par ailleurs, le tarif réduit dans les communes limitrophes est élargi aux bénéficiaires du RSA, aux intermittents du spectacle, aux seniors sur présentation du justificatif lors de l'achat et du retrait du billet.

M. le Maire

C'est tout ?

Mme Eisenstein

Oui.

M. le Maire

On a ouvert une nouvelle catégorie d'ayants droit.

Mme Juvin-Marleix

Je ne doute pas que nous puissions améliorer encore le système. Cela suppose un véritable travail en amont et quand quelqu'un ne peut pas venir à une commission, cela suppose aussi qu'il y ait vraiment des échanges très poussés et techniques. C'est la première observation.

La deuxième observation est simplement, ayons à l'esprit le petit tableau que je vous ai envoyé qui permet de bien mettre les choses à plat. Il y a le prix de cession des spectacles et ce qui reste à la charge de la Ville, donc à la charge du contribuable, à celui qui ne va pas au spectacle. C'est plus de 50 %. Il faut vraiment avoir cet aspect en tête. Il existe d'autres systèmes dans d'autres communes, c'est très complexe.

Vous citez l'Avant Seine, il y a effectivement des partenariats que l'on pourrait envisager, mais il faut savoir jusqu'où et pourquoi. Par exemple, l'Avant Seine ne pratique pas de tarif enfant. Vous allez avec votre enfant jusqu'à 13 ans révolus au théâtre, vous n'avez pas un tarif enfant à 9 € comme chez nous. C'est un choix aussi, il faudrait en débattre. Est-ce que vous le souhaitez, vous ne le souhaitez pas.

Vous regardez le détail de l'Avant Seine que vous citez et il existe différents tarifs. Si vous ne voulez pas vous abonner à plusieurs spectacles, vous payez un tarif dit réduit quand vous avez moins de 26 ans mais qui est plus cher que la plupart de nos spectacles qui apparaissent en tarif réduit.

Il faut prendre en compte également le prix que la collectivité va mettre dans un spectacle. Un spectacle que l'on paie 15 000 € ou 10 000 €, ce n'est pas la même chose qu'un spectacle à 2 000 € ou 4 000 €. La réflexion est très intéressante, mais elle demande une étude très approfondie. Il n'y a pas que l'Avant Seine, il y a d'autres théâtres. Je ne suis pas persuadée que ce soit plus avantageux pour le spectateur et pour le contribuable. Il faut toujours pondérer l'aspect spectateur par l'aspect contribuable.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ?

Madame Eisenstein, vous voulez la parole ?

Mme Eisenstein

Non, merci.

M. le Maire

Vous avez raison de faire des propositions mais vous avez tort de citer des chiffres quand ils sont faux. Je viens de vérifier qu'à l'espace Carpeaux, c'est 41 €.

Mme Eisenstein

Non.

M. le Maire

Quand vous dites un chiffre, donnez le vrai chiffre.

Mme Eisenstein

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais j'ai vraiment regardé. Les 12 € que je vous annonce, c'est sur la carte théâtre qui existe et qui est pratiquée actuellement.

M. le Maire

Carte qui est à combien ? 21 €.

Mme Eisenstein

Mais elle donne accès à tous les spectacles à un tarif unique.

M. le Maire

Carmen est à 50 €, je viens de vérifier. Il faut faire très attention quand on donne des chiffres. *In fine*, comme l'a dit Isabelle, ce que ne paie pas le spectateur, c'est le contribuable qui le paie. Le principe général que nous essayons de fixer et nous nous étions dit l'année dernière que nous partions là-dessus, est que 50 % du cachet de l'artiste, pas le coût du spectacle, est pris en charge par la billetterie, ce qui signifie que 50 % sont pris en charge par le contribuable, plus le coût d'exploitation de la salle. Il y a des coûts indirects.

Mme Eisenstein

Le fait de mettre en place un partenariat avec d'autres théâtres permettrait aussi d'avoir une plus grande fréquentation et donc d'avoir un coût pour le contribuable moindre.

M. le Maire

Très bien, parfait. Ce sont des concepts intéressants.

Je vous propose d'adopter les tarifs que nous avons mis en œuvre, qui sont assez faibles.

M. Duclos

Je voulais juste intervenir.

M. le Maire

Je termine et je vous donne la parole.

Pour les spectacles de très grande qualité, on est souvent à moins de 20 € en tarif plein. Essayez de trouver pour ces spectacles, combien on l'a payé ailleurs. C'est cela, le vrai prix. Vous verrez que nous sommes en deçà.

Pardon, Monsieur Duclos, je vous ai interrompu.

M. Duclos

Je voulais intervenir dans le débat que vous posiez. C'était aussi ma façon de voir les choses, cela rejoint mon intervention à la commission Culture qui est au-delà des tarifs et le coût pour la commune. Un certain nombre de manifestations ne seront jamais à l'équilibre et une part est systématiquement prise en charge par la mairie. Cela ne me semble pas poser problème dans l'absolu, mais cela commence à m'en poser quand cette prise en charge dépasse plus de 50 € par spectateur. Il faut que l'on ait une certaine vigilance sur les choix des programmes.

Je soutiens la grille de programme qui est proposée, je voterai pour, mais avec une certaine vigilance. Je vote pour car c'est la deuxième année et qu'il ne faut pas casser une dynamique qui s'efforce à se mettre en place. En tant que membre de la commission Culture, je reste vigilant quant au succès de ce programme.

M. le Maire

Merci.

Je suis fasciné, pardonnez-moi, par cette capacité à miniaturiser l'ambition que nous avons. Nous avons des spectacles de très grande qualité, la Comédie française vient à La Garenne-Colombes pour 26 € par personne, nous avons un équilibre financier qui, par définition, ne se trouve pas dans ces sujets, avec une série de tarifs qui sont des tarifs pleins, réduits, abonnés, moins de 14 ans. Il y a tout un panel, mais vous arrivez à nous dire que ce n'est pas suffisant. Je trouve que le pessimisme ambiant est sans arrêt remué. Ce que nous faisons, c'est bien, soyez positifs. Les spectacles sont bien.

Mme De Bellabre

Il y a du gratuit en plus.

M. le Maire

On paie moins cher qu'ailleurs, c'est plutôt de bonne qualité. Nous avons eu des spectacles de bonne qualité cette année. J'en ai un en tête où il n'y a pas eu grand monde, mais globalement, je trouve que c'est pas mal.

Mme Juvín-Marleix

Monsieur le Maire, si vous me permettez de rassurer M. Duclos. Quand vous évoquez 50 € par spectateur, je n'avais pas ce chiffre en tête. Ce qui reste avec le bilan de l'année passée, c'est 21 € par spectateur à la charge de la Ville.

M. le Maire

En moyenne.

Mme Juvín-Marleix

Sur la moyenne globale de tous les spectacles confondus. On arrive à quelque chose de plus raisonnable que ce que vous annoncez, mais effectivement, c'est un souci.

M. le Maire

Très bien. Bon chiffre.

Le tarif de *George Dandin*, qui est un spectacle de la Comédie française avec la troupe de la Comédie française...

Mme Juvin-Marleix

Ils sont tous moins cher.

M. le Maire

On aura 26 € à tarif plein et 9 € pour les moins de 14 ans. Trouvez-moi un spectacle de la Comédie française pour les moins de 14 ans à 9 €. Je pense qu'il faut se lever très tôt ou aller mendier à l'entrée deux ou trois places qui restent que l'on n'a pas réussi à vendre.

3 abstentions.

Pour ? 32.

Merci.

Autorisation de dépôt du dossier de candidature, Baptiste Dubois.

3.3 - Autorisation de dépôt du dossier de candidature « appel à projet handicap » dans le cadre du fonds « publics et territoires » proposé par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

M. Dubois

Merci, Monsieur le Maire.

La CAF a lancé un appel à projets qui s'adresse aux villes ayant adapté leurs activités périscolaires aux enfants porteurs de handicap. La Ville de La Garenne-Colombes répond aux critères d'éligibilité. Nous vous proposons de déposer un dossier de candidature et d'autoriser M. le Maire à déposer ce dossier.

M. le Maire

Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque ?

Nous allons passer au vote.

Unanimité.

Madame Michelet, la charte des déchetteries mobiles.

IV - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

4.1 - Charte d'engagement des déchetteries mobiles du Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des Ordures Ménagères (SYELOM)

Mme Michelet

Bonsoir. Le Sénat nous demande de délibérer pour valider la charte d'engagement des déchetteries mobiles. En effet, il s'avère que certaines communes ont un taux de fréquentation assez bas dû à des horaires et des emplacements non respectés. La charte comprend trois thématiques : les modalités d'installation, la communication et le respect des engagements de la charte. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette charte.

M. le Maire

Merci infiniment.

Y a-t-il des questions à Mme Michelet ?

Pas de question ?

Nous passons au vote.

Unanimité.

Mme Michelet toujours, il s'agit de l'enlèvement des déchets diffus spécifiques, la peinture, par exemple.

4.2 - Adhésion au lot n° 2 du marché du Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM) relatif à l'enlèvement, au transport et à la valorisation des déchets diffus spécifiques (DDS)

Mme Michelet

Il s'agit d'un renouvellement de marché que le SYELOM a fait pour l'enlèvement des déchets diffus spécifiques. Ils ont fait un appel d'offres et c'est la société OTUS qui a bien répondu. Ce nouveau marché ne change rien pour la Ville, les conditions sont identiques. Nous aurons en plus 10 Géobox, des caisses palettes sécurisées pour les déchets toxiques. Le SYELOM nous demande d'approuver ce nouvel appel d'offres.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Pas de question ?

Unanimité.

Monsieur Dransart, pour le parking du théâtre.

4.3 - Approbation des tarifs au quart d'heure pour le parking du Théâtre de La Garenne-Colombes, à compter du 1^{er} juillet 2015

M. Dransart

Bonsoir. Il s'agit d'une mise aux normes suite à la loi votée par l'Assemblée nationale en mars. Nous avons une tarification horaire pour le parking du Théâtre. Il faut maintenant mettre une tarification par quart d'heure, ce que nous avons fait en tarif dégressif et en tarif fixe de nuit par rapport au forfait que nous avons auparavant. Vous avez les éléments sous les yeux.

M. le Maire

Il s'agit bien de la loi Macron de simplification ? La simplification, c'est le quart d'heure. Nous avons simplifié les choses.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Monsieur Conway.

M. Conway

Ce tarif au quart d'heure a été bien négocié parce que généralement, en France, cela passe par des délégataires qui en profitent pour augmenter sensiblement le coût horaire. Cela a été bien négocié puisque les hausses sont compensées par la disparition de la clause : toute heure commencée est due. Notamment, il n'y a pas de hausse entre 30 minutes et 2 heures du coût horaire et c'est vraiment un point important.

Il y a toutefois un tarif qui est à la fois excessif et incohérent, celui du ticket perdu qui passe de 13,50 € à 16,50 €, soit une hausse de 22 %. D'autre part, il est supérieur à l'application du tarif sur 24 heures. Si l'on reste 24 heures et qu'on applique le taux horaire, on est à 15,70 €. Avant, le ticket perdu se calait sur le prix de la journée, c'était assez logique et on payait par défaut, alors que là, on applique quelque chose qui est surprenant. Il faudrait ramener au moins ce tarif à 15,70 €, mais 15 € me paraîtraient mieux parce que cela fait une hausse de 11 %. Il faudrait indiquer dans le tarif horaire le plafond correspondant à ce tarif maximum.

Enfin, j'avais une question concernant le tarif spectacle qui existait : existe-t-il toujours ? S'il existe toujours, il faut le rappeler dans le tarif pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

M. le Maire

Merci.

Pouvez-vous me préciser, Monsieur Conway, au début quand vous avez parlé de négociation, vous parlez de négociation entre qui et qui ?

M. Conway

Le tarif qui est appliqué est une proposition qui est faite par le gestionnaire du parking ou par la mairie. Dans ce cas où disparaît la disposition « toute heure commencée est due », le gestionnaire du parking ou celui qui tire la gestion du parking, que ce soit nous ou directement le délégataire, a une baisse des recettes. Par exemple, si quelqu'un reste 1 heure 30, ce qui doit être la fréquence la plus forte, au lieu de toucher l'équivalent de 2 heures avant, il ne touche que six fois 15 minutes.

M. le Maire

Monsieur Conway, il faut que vous étudiez votre dossier. Il n'y a pas de négociation avec la société, c'est nous qui fixons les tarifs.

M. Conway

Oui, justement.

M. le Maire

Il faut que vous étudiez les dossiers.

M. Conway

Cela va être relativement facile de corriger, alors.

Je pensais que le gestionnaire était intéressé au...

M. le Maire

Où avez-vous vu cela ? Ce n'est pas grave. Au moins, vous aurez appris quelque chose.

Sur le tarif spectacle, avec cette loi dite de simplification et d'efficacité économique, on ne peut plus faire de tarif quart d'heure et quand on calcule 1 heure 30 ou 2 heures...

M. Hervo

Deux heures de stationnement, cela fait 2 €.

M. le Maire

Tout va bien.

M. Conway

Je n'ai pas entendu.

M. le Maire

Deux heures de stationnement font à peu près 2 €.

M. Conway

2,50 €.

M. le Maire

Parfait.

M. Conway

Cela fait...

M. le Maire

Cela fait 50 centimes de différence. Vous allez au théâtre, vous êtes garé.

Quant au ticket perdu, si les gens ont un ticket perdu, cela coûte un peu plus cher, il ne fallait pas perdre le ticket.

(Rires.)

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Conway

Il faudra juste vérifier que la hausse ne soit pas jugée comme excessive par les personnes qui paient pour le théâtre. Le forfait spectacle, c'est pour inciter les gens à venir, donc il faut simplement valider que cela n'a pas l'effet contraire.

M. le Maire

Les 50 centimes vont avoir un effet terrible sur le théâtre.

Vous voulez aussi un tarif réduit sur le parking par âge ?

M. Conway

Vous parlez de l'âge du conducteur ou de l'âge de la voiture ?

(Rires.)

M. le Maire

Nous allons passer au vote.

3 abstentions.

Qui est pour ?

Madame Naturel, vous avez voté contre ?

M^{lle} Naturel

Pardon, je suis pour.

M. le Maire

Ah, vous êtes pour.

Nous passons la parole à M. Hervo. C'est un festival de M. Hervo qui va montrer son esprit de synthèse parce que sinon, nous y sommes encore dans cinq heures. Monsieur Hervo, soyez synthétique comme vous l'êtes habituellement.

Urbanisme

4.4 - ZAC des Champs-Philippe - acquisition d'un appartement et d'une cave (lots 4 et 10) dépendant de la copropriété sise 47 rue Pasteur, cadastrée section D numéro 184, appartenant à Monsieur et Madame Cazilhac

M. Hervo

Pour le premier point, mes chers collègues, cela va être assez simple.

M. le Maire

Merci.

(Rires.)

M. Hervo

Il s'agit de l'acquisition d'un appartement qui nous a été proposé rue Pasteur. Nous avons trouvé une entente amiable avec le propriétaire au niveau de l'estimation de France Domaine et nous vous proposons d'acquiescer cet appartement, ce qui correspond à la politique d'acquisition selon les opportunités dans le secteur de la rue Pasteur.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Unanimité.

Bravo, Monsieur Hervo, vous commencez bien.

Allez-y, mais n'énervez personne, Monsieur Hervo.

Aménagement urbain

4.5 - ZAC des Champs-Philippe – copropriété du 38-42 rue Veuve Lacroix à La Garenne-Colombes - régularisation foncière - acquisition de la parcelle cadastrée section B 324 P d'une contenance de 74 m² - intégration de la parcelle cadastrée section B 324 P au domaine public routier communal - extinction de la servitude de passage devenue sans objet

M. Hervo

Pour la suite, je vais essayer d'être très simple parce que vous allez constater une série de délibérations qui démontrent que les sujets forts simples, sur lesquels tout le monde est d'accord et qui ne posent aucun problème, quand les juristes, les notaires et la réglementation s'en mêlent, cela nécessite un rapport de trois pages.

Je vais faire simple. Pour la première délibération, il s'agit de régulariser la situation d'une parcelle de 74 m² qui n'est autre que le trottoir de la rue Veuve-Lacroix, devant la copropriété du 38-42 rue Veuve-Lacroix. Ce morceau de trottoir devait être restitué à la Ville dans le cadre du permis de construire, conformément à ce que prévoyait un emplacement réservé, non pas du PLU comme le dit le rapport mais du POS de janvier 2000, mais cela n'a jamais été fait. Il s'agit de rectifier la situation. C'est un morceau de trottoir de la rue Veuve-Lacroix depuis la construction de l'immeuble. Personne ne le revendique, surtout pas la copropriété qui a délibéré dans ce sens.

Le rapport fait trois pages parce que c'est juridiquement un peu complexe. De surcroît, dans cette même délibération, nous allons passer ce morceau trottoir dans le domaine routier communal, ce qui n'est rien d'autre que sa situation depuis maintenant plus de 10 ans.

M. le Maire

Des questions à M. Hervo ?

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ? Tout le monde est pour ?

Unanimité.

4.6 - ZAC des Champs-Philippe - propriété sise 2 rue Veuve Lacroix à La Garenne-Colombes - prise de possession amiable par la Ville du local commercial occupé par l'association SPORT BENFICA ARGOLESO et indemnité d'éviction

M. Hervo

Troisième délibération sur la ZAC des Champs-Philippe. La SEM 92 avait acquis l'immeuble du 2 rue Veuve-Lacroix, à l'angle de Veuve-Lacroix et de Jules Ferry. La Ville en est bien sûr devenue propriétaire dans le cadre de la résolution pour la prestation d'aménagement. Un de ces locaux était occupé par une association de supporters du football club de Benfica. Je ne vais pas dire quelle ville parce que la dernière fois que j'en ai parlé, je me suis trompé.

M. Duclos

C'est Lisbonne.

M. Hervo

J'ai dit Porto la dernière fois.

M. le Maire

C'est affligeant, Monsieur Hervo.

M. Hervo

Il est occupé par une association qui n'est pas garennoise et qui louait ces locaux pour fêter les succès de son équipe de football préférée, ce dont les riverains n'étaient pas toujours très satisfaits certains samedis soir.

Nous avons repris la négociation avec ces braves gens pour qu'ils nous débarrassent les lieux et nous avons finalement trouvé une entente en les indemnisant de leurs frais de déménagement. Ils ont signé un protocole transactionnel et nous ont remis les clés depuis le 6 mars. Il s'agit pour nous d'acter cette prise de possession amiable, ce qui va nous permettre enfin de passer à la démolition de l'immeuble qui était programmée depuis fort longtemps.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des questions à M. Hervo ?

Madame Naturel et Monsieur Conway.

M^{lle} Naturel

Est-ce que l'association a trouvé un local ?

M. Hervo

Comme cela devait faire à peu près trois ans qu'ils nous disaient « on déménage dès qu'on a trouvé un local », le fait qu'ils nous aient donné les clés laisse penser qu'ils ont trouvé un local, mais pas à La Garenne. Officiellement, nous n'en savons rien. Ils sont partis, ils nous ont donné les clés.

M. le Maire

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je voulais intervenir sur ce point. Tout d'abord, cette association est une association de supporters, mais c'est aussi une association de footballeurs. Il y a 60 à 70 membres et 40 à 50 footballeurs. Sur les 40 à 50, il y a 10 Garennois, donc ce n'est pas non plus pas du tout garennois. C'est la première chose. La deuxième est qu'il y avait toute une vie associative derrière. Je crois qu'ils ne fonctionnaient que le week-end.

M. Hervo

Ils ne faisaient du bruit dans le quartier que le vendredi et le samedi soir.

Mme De Bellabre

Ils se garaient n'importe où.

M. Conway

A priori, il y avait des repas et des dames bénévoles qui venaient préparer ces repas, le but étant de servir de trésorerie pour organiser tous les ans un match de football au stade...

M. le Maire

Nelson Mandela.

M. Conway

Ils l'organisent cette année encore, les 27 et 28 juin. J'ai eu ces informations tout simplement sur Facebook où ils disent que cela fait 10 ans qu'ils sont là et qu'ils sont très tristes de partir. Ma question rejoignait celle d'Adélaïde Naturel, à savoir : ils ne vous ont pas demandé de locaux ?

M. le Maire

Non.

M. Conway

À aucun moment ?

M. Hervo

Ils nous ont dit : on va en chercher un, quand on en trouvera, on déménagera. Cela a mis trois ans.

M. le Maire

Nous avons été patients avec eux pendant trois ans.

M. Conway

D'ailleurs, dans le projet de délibération, vous signalez qu'ils étaient aussi occupants illégaux mais de bonne foi, donc il n'y a pas de souci. En revanche, je suis étonné qu'il n'y ait pas eu une solution pour préserver cette animation qui profitait en partie aux Garennois.

M. Hervo

Vous m'apprenez qu'il y a des Garennois dans cette association parce que nous avons eu affaire au responsable de cette association, pas moi directement, mais Emmanuel Boulard, et les gens qui sont sur le terrain ne sont pas du tout des gens qui habitent à La Garenne. Ils n'ont jamais revendiqué une citoyenneté garennoise quelconque. Le président habite à Paris, si j'ai bien compris.

M. Conway

C'est cela.

Par contre, ils organisaient tous les ans le tournoi à La Garenne-Colombes.

M. Hervo

Je l'ignorais mais cela ne leur est pas interdit de continuer à organiser des tournois de foot.

M. le Maire

Monsieur Conway, il y a des dizaines de clubs de toute la région parisienne qui organisent des tournois de football à Nelson Mandela. Je prie pour que tous les clubs qui font un match de foot ne demandent pas un local à La Garenne parce qu'on ne sait pas où on les mettrait. C'est par définition un stade d'intérêt régional.

Quant à la vie associative qui va prendre fin, je partage. J'observe que vous avez un très grand engouement pour la vie associative de cette association. D'après les contacts que nous avons eus dans le quartier, l'engouement n'est pas unanimement partagé par les riverains.

Mme De Bellabre

Les poubelles dans tous les sens, les voitures mal garées...

M. le Maire

Nous allons donc passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 2

Qui est pour ? 33.

Monsieur Hervo, continuez, je vous en prie.

4.7 - ZAC des Champs-Philippe – propriété sise 15-17 avenue de Verdun 1916 à La Garenne-Colombes – prise de possession amiable et réduction d'emprise du bail emphytéotique consenti à Hauts-de-Seine Habitat en vue de la réalisation d'une Résidence pour Personnes Âgées

M. Hervo

Nous sommes avenue de Verdun sur l'emprise de la résidence pour personnes âgées. Le terrain qu'occupe la résidence pour personnes âgées est un terrain qui appartient à la Ville mais dont Hauts-de-Seine Habitat, l'ancien office départemental HLM, bénéficie d'un bail emphytéotique en vue de la construction et de l'exploitation de cette résidence qui court jusqu'au 31 mai 2044.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, est prévue une fraction de la circulation piétonne douce menant du square du 11 novembre à quelque part vers le square des Bleuets par le passage Marceline Binet qui a été ouvert l'année dernière. Un barreau de ce passage doit se construire entre la rue des Champs-Philippe et la rue Bonnin. Une réserve dans ce sens existe au PLU depuis l'origine, ce qui nécessite évidemment d'empiéter en partie sur l'emprise de la RPA. Nous avons négocié...

Je ne sais pas ce que l'on vous projette. Vous avez le plan d'aménagement général.

M. le Maire

C'est logiquement le projet que l'on connaît depuis quelques années.

M. Hervo

Je ne sais pas si on l'a déjà montré, mais nous en avons souvent parlé. Nous nous sommes rapprochés de Hauts-de-Seine Habitat et nous avons trouvé une solution pour réduire l'emprise du bail emphytéotique en surface, en même temps régulariser le futur élargissement de la rue Bonnin qui figure au POS depuis 1985 ou 1989, et même régulariser l'angle avenue de Verdun, rue des Champs-Philippe où un pan coupé n'a jamais été remis dans le domaine public.

Nous avons trouvé facilement un accord de principe de Hauts-de-Seine Habitat, les juristes et les notaires s'en sont mêlés et ont mis un an à élaborer une usine à gaz qui demande trois pages dont je vous épargne la lecture et qui fait que nous allons pouvoir réaliser ce passage public, sans perturber ou nuire à l'usage des usagers de la RPA. Ils bénéficieront d'un accès direct à cet espace public depuis la résidence. En pratique, c'est plutôt un agrandissement de leurs espaces verts qu'un rétrécissement.

Je vous demande donc d'approuver cette réduction d'emprise du bail emphytéotique qui va nécessiter un certain nombre d'actes, dont un avenant au bail emphytéotique de 1979 uniquement pour la superficie concernée du terrain.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions, des remarques à M. Hervo ?

Nous allons vers la création d'un espace vert, vous l'avez compris.

Merci, unanimité.

Monsieur Hervo, pas tout à fait enfin, rue des Bleuets. On ne se lasse pas.

4.8 - ZAC des Champs-Philippe - propriété sise 4 rue des Bleuets à La Garenne-Colombes (indivision AZOULAY - BARRE) - acquisition amiable et traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation - autorisation de déposer la demande de permis de démolir

M. Hervo

Cela redevient plus simple et plus classique. Une acquisition réalisée rue des Bleuets à l'amiable. C'est le 4 de la rue des Bleuets pour lequel nous avons négocié avec les ayants droit, l'une des propriétaires étant sous tutelle de surcroît, ce qui n'a pas facilité les choses. C'est une mise en garde juridique, mais en réalité, c'est l'acquisition à l'amiable, en accord avec qui de droit, de cette propriété du 4 rue des Bleuets.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

M. Hervo

Et du dépôt de la demande de permis de démolir qui va avec.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway.

M. Conway

C'est pour signaler qu'à nouveau, on a une négociation qui s'est bien passée et qui a abouti à des résultats satisfaisants pour les deux parties.

M. Hervo

Qui a abouti, oui, on peut le dire.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Unanimité, merci.

Le point suivant est la rue Jules Ferry.

4.9 - ZAC des Champs-Philippe - propriété sise 28 rue Jules Ferry à La Garenne-Colombes (M. LECOLE) - traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation - rétrocession d'un trop-perçu de surface

M. Hervo

Une histoire un peu ubuesque. Vous vous souvenez que lors de notre séance du 25 septembre de l'année dernière, nous avons acquis une parcelle à l'amiable de 138 m² constituant le jardin arrière de l'immeuble du 28 rue Jules Ferry appartenant à M. Lecole. Nous en avons même profité pour faire remarquer que nous avons acquis la cour de l'école.

(Rires.)

Ce n'était pas si simple.

M. le Maire

Bravo, Monsieur Hervo.

M. Hervo

Nous nous sommes aperçu, nous et le propriétaire vendeur, que le propriétaire avait loué une partie de ces parties communes pour l'usage privatif d'un petit bâtiment à l'arrière du grand immeuble, à usage de jardin, et cela devenait très compliqué. J'ai vu débarquer dans mon bureau une demoiselle éplorée me disant : je n'ai plus de jardin. Le propriétaire s'est aperçu qu'effectivement, il louait un bout de jardin.

(Rires.)

Nous avons regardé les choses et en réalité, cela ne perturbe pas du tout l'aménagement futur de l'environnement, c'est-à-dire les immeubles que nous avons l'intention de construire en bordure de la rue Veuve-Lacroix. Nous avons proposé au propriétaire, tout simplement, de ne pas acquérir ce bout de jardin de 21 m² sur la parcelle que nous avons acquise.

Je vous propose aujourd'hui de réduire l'emprise de cette acquisition sur laquelle le propriétaire est d'accord et sur laquelle les domaines ont également donné leur accord. C'est tout simplement une règle de trois. Au lieu d'acheter 138 m², on n'en achète plus que 117 et cela passe de 114 000 € à 97 000 € et quelques. Dieu merci, les notaires qui ne sont pas des gens rapides n'avaient pas encore fait signer l'acte, donc nous ne signerons qu'une fois. C'est déjà cela.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Hervo sur ce point très technique ? Non, pas de question.

Nous passons au vote.

Personne n'est contre, j'imagine ? Personne ne s'abstient et tout le monde se soutient.

Monsieur Hervo.

M. Hervo

Un dernier point...

M. le Maire

Non, il y en a encore deux.

4.10 - ZAC des Champs-Philippe - classement de parcelles communales au domaine public routier

M. Hervo

J'ai évoqué tout à l'heure la parcelle de la rue Veuve-Lacroix sur le classement dans le domaine routier communal. La délibération du point 4.10 vous propose de verser dans le domaine routier communal toute une série de parcelles qui sont des sous-produits de l'aménagement dans son état actuel de la ZAC des Champs-Philippe pour faire disparaître toute une série de parcelles qui sont devenues de la voie publique ou de l'espace public – par exemple, la place des Champs-Philippe – et ainsi procéder au toilettage du cadastre. Tout cet ensemble de parcelles est illustré sur le plan que vous avez sous les yeux.

Il y aura d'autres nettoyages à faire ultérieurement. Il y a encore des choses qui ne sont pas réglées, dont des lieux délaissés du côté de la Sablière qui posent des problèmes. Je vous propose un premier toilettage d'un bon nombre de parcelles qui vont enfin disparaître puisque c'est le trottoir ou la voirie publique.

M. le Maire

Merci.

Pas de question à M. Hervo ?

Unanimité. Merci.

Monsieur Hervo, dernier point.

4.11 - ZAC des Champs-Philippe - autorisation de déposer un permis de démolir sur la propriété sise 70 rue Jules Ferry/avenue Blot à La Garenne-Colombes et cadastrée section B parcelle n° 152

M. Hervo

Vous vous souvenez, mes chers collègues, que le 30 mars dernier, nous avons délibéré sur l'acquisition d'une maison au 70 rue Jules Ferry/avenue Blot. Nous avons simplement oublié un point : la promesse unilatérale signée avec les conjoints Bewa Bouvet autorisait la commune à déposer un permis de démolir et nous n'avons pas délibéré sur ce point. Aujourd'hui, je vous demande simplement de délibérer sur l'autorisation à donner à M. le Maire de déposer une demande de permis de démolir de ce pavillon qui devrait se libérer, Fabrice, fin juin ?

(M. Chaillet acquiesce.)

M. le Maire

Merci infiniment.

Des questions à M. Hervo ? Pas de question.

Unanimité.

Nous passons aux décisions du Maire.

V - Divers

5.1 - Décisions

N°2015-126 : Contrat avec l'association « Notes en bulle » relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de la fête de la musique place de la Liberté

N°2015-127 : Contrat avec l'association « Art de vivre en Brie » relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 19 avril 2015 au Théâtre de La Garenne

N°2015-128 : Contrat avec la société « Arts & Spectacles » relatif à l'organisation de deux prestations musicales prévues les samedi 20 et dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique

N°2015-129 : Contrat avec la S.E.S. des frères Bouglione relatif au Noël des enfants du Personnel Communal

N°2015-130 : Marché à procédure adaptée relatif aux prélèvements et analyse de la qualité des eaux souterraines au centre technique municipal de La Garenne-Colombes

N°2015-131 : Marché à procédure adaptée relatif à la location de matériels et de prestation d'assistance scénique

N°2015-132 : Création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la collecte des horodateurs des quartiers des Vallées et des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes

N°2015-133 : Avenant numéro 2 au marché n°MAPA-2014-BAT-01 relatif à l'entretien et la maintenance des ascenseurs, des monte-charges ainsi que des systèmes de fermeture des bâtiments communaux - lot 1, entretien et maintenance des ascenseurs et des monte-charges des bâtiments communaux

N°2015-134 : Contrat avec la compagnie Minute Papillon relatif à l'organisation de deux spectacles pour enfants prévus le dimanche 3 mai à l'auditorium de la médiathèque municipale

N°2015-135 : Avenant à la convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de la Garenne en faveur de Monsieur Armand Teadjio Dongmo

N°2015-136 : Contrat avec l'association « Compagnie du Chaland » relatif à l'organisation d'un spectacle de contes prévu le samedi 20 juin 2015 dans le cadre de la Garenne en fête et en musique

N°2015-137 : Contrat avec « International Show Parade » relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulatoire prévue les samedi 20 et dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de la Garenne en fête et en musique

N°2015-138 : Contrat avec « International Show Parade » relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulatoire prévue les samedi 20 et dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de la Garenne en fête et en musique

- N°2015-139 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de plantes et fleurs annuelles en godets pour les besoins de la commune de La Garenne-Colombes
- N°2015-140 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne, en faveur de l'Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Paris
- N°2015-141 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne, en faveur de l'association des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (AEGC)
- N°2015-142 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne, en faveur du Cabinet d'étude de Maître Béatrice Dunogue-Gaffie
- N°2015-143 : Contrat d'utilisation du service de mise en relation des habitants « Entre Garennois » de la société Etyssa - contrat n°0151-C-01042015
- N°2015-144 : Prémption des lots 10 (un appartement) et 21 (une cave) dépendant de la copropriété sise 35 rue de l'Aigle, cadastrée section N numéro 104, déclaration d'intention d'aliéner 2015/100 enregistrée en mairie le 2 mars 2015
- N°2015-145 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Sandrine Sala
- N°2015-146 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Fernando Madeira
- N°2015-147 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Jessica Fernandes
- N°2015-148 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Jean-François Le Clerc
- N°2015-149 : Marché à procédure adaptée relatif à la dératisation, désinsectisation et désinfection dans les bâtiments du centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate (14)
- N°2015-150 : Contrat avec l'association « Blues Echos » relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 21 juin 2015 place des Champs-Philippe
- N°2015-151 : Contrat avec Spectacles en Liberté SARL relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 4 octobre 2015 au Théâtre de la Garenne
- N°2015-152 : Contrat avec l'association « Maj Land » relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 20 juin 2015 place de La Liberté
- N°2015-153 : Contrat avec l'association « Maj Land » relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 21 juin 2015 place de La Colonne
- N°2015-154 : Contrat avec la société « Air 2 Jeux » relatif à la location de structures d'animation prévue les samedi 20 et dimanche 21 juin 2015 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique

M. le Maire

Y a-t-il des questions sur la liste que vous avez reçue ? Pas de question ? Parfait, je vous remercie.

5.2 - Questions orales

M. le Maire

Les questions orales, j'ouvre mon dossier et j'observe qu'il n'y en a pas.

Je vous remercie infiniment d'avoir participé à ce Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 25.